



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
15 FEVRIER 2021**

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) de la collectivité.

L'an deux mil vingt et un,
le quinze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Madame SEBIH, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT, Madame BOUZAKNOUN (départ à 20h00), Monsieur NÉRIN, Madame LENOIR, Monsieur CORTÈS, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Madame BÉRAULT, Monsieur JOZEFOWICZ, Monsieur LAMAAZI, Madame CROS, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur LTEIF et Madame AFFDAL-PUTFIN (installé au point n°1).

Etaient absents :

Monsieur TERRIER, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame CORFMAT.
Monsieur BARRIER, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur MAUGER.
Madame BOUZAKNOUN (après 20h00), absente excusée ayant donné pouvoir à Madame SEBIH.
Madame MOREL, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur NÉRIN.
Monsieur LOUIS, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame BRETON.
Madame PINOT, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.
Madame ROUXEL, absente excusée ayant donné pouvoir à Madame CROS.
Madame SÉNÉCHAL, absente excusée.

Monsieur VERCOUSTRE, absent.
Madame Céline LENOIR est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil,

Préambule

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Pour les communes de plus de 3.500 habitants, il doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le budget, notamment, en matière de concours financiers, en matière de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre.
- La présentation des engagements pluriannuels.
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent particulièrement le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par la Commune au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques a ajouté deux informations devant être présentées à l'assemblée :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

I – CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

A- SITUATION INTERNATIONNALE

La pandémie de coronavirus qui frappe toute la planète place l'humanité face à d'immenses défis dont les objectifs essentiels sont de sauver des vies et de protéger les populations. Or la situation mondiale est très inquiétante. Selon le généticien Axel Kahn, elle va s'aggraver de façon catastrophique si des mesures radicales ne sont pas prises rapidement concernant la fabrication des vaccins. Par ailleurs, de plus en plus de voix s'élèvent pour réclamer la levée des droits sur les vaccins ARN et de placer sous l'égide de l'Organisation Mondiale de la Santé la coordination d'une fabrication mondiale pour que les vaccins soient accessibles à l'ensemble des pays et à tous les êtres humains.

Les conséquences économiques ne s'arrêteront pas aux frontières du G 7 ou du G 20. Selon le FMI, le Produit Intérieur Brut (PIB) mondial aura diminué de 4,5 à 5 % en 2020 mais cela ne tient pas compte, pour le moment, de l'impact de la seconde vague de l'épidémie de la COVID19. Le point important dans une approche mondiale est que, la situation économique de chaque pays est corrélée à l'importance et à la durée des mesures de restrictions mises en place lors de la crise sanitaire. Ainsi, les Etats-Unis affichent encore une croissance fin 2020 mais c'est la Chine qui tire son épingle du jeu du point de vue économique : ayant fait preuve de beaucoup plus de maîtrise du sanitaire, sa croissance est désormais quasi normalisée.

Globalement, l'Asie se distingue. La Chine, seul pays à enregistrer une croissance en 2020, consomme, voire surconsomme, des matières premières industrielles, ce qui induit des prix soutenus, et importe des produits agro-alimentaires. Dès lors, cela aide leurs fournisseurs, les pays émergents et la zone Asie. Dans cette dernière région, seul le Japon est en situation inquiétante : avec une population plus âgée et donc très fragile, la consommation est très freinée. L'Inde, qui a connu une immense récession du fait de fortes contraintes sanitaires, a connu un net rebond à partir de l'été.

Après la chute enregistrée en 2020 sous l'effet de la pandémie, la production mondiale devrait renouer avec une croissance de 4 % en 2021, soit un niveau bien inférieur à celui des projections pré-COVID. Ces prévisions sont toutefois exposées à plusieurs facteurs de risque à la baisse : recrudescence prolongée du virus, retard dans le déploiement des vaccins, effets plus graves qu'anticipés de la pandémie sur la production potentielle et montée des tensions financières. Ce degré accru d'incertitude vient souligner l'importance du rôle des pouvoirs publics pour à la fois favoriser de meilleures performances économiques et se prémunir contre les pires projections. Les gouvernements devront notamment trouver un équilibre entre le risque posé par la lourde charge de l'endettement et celui lié à un resserrement budgétaire prématuré, et promouvoir la résilience en préservant la santé et l'éducation, en améliorant la gouvernance et en renforçant la transparence de la dette.

B- L'EUROPE

La Banque Centrale Européenne (BCE) a abaissé ses prévisions de croissance pour la zone euro pour 2021, en raison de la seconde vague de Covid-19. Toutefois la BCE s'attend à une reprise plus forte que prévu à partir de 2022 et en 2023 le PIB devrait se situer à 2 ½ % au-dessus de son niveau d'avant-crise.

Les perspectives à court terme se sont détériorées selon les dernières prévisions économiques de l'Eurosystème pour la zone euro : après un rebond plus fort qu'attendu au 3e trimestre, la deuxième vague épidémique assombrit la fin d'année 2020 et le début d'année 2021. La BCE a ainsi abaissé sa prévision de croissance du PIB de la zone euro à 3,9% pour 2021, après une contraction de 7,3% en 2020 (contre respectivement +5% et -8% dans les prévisions établies en septembre).

La BCE a en revanche relevé d'un point de pourcentage sa prévision de croissance pour 2022, à 4,2%. Grâce aux mesures budgétaires et monétaires, en 2023 le PIB réel devrait se situer à 2 ½ % au-dessus de son niveau d'avant crise.

La BCE abaisse légèrement ses prévisions d'inflation pour 2020 et pour 2022. Le scénario de référence prévoit une inflation modérée de 0,2% en 2020 à 1,0% en 2021, puis une augmentation progressive de 1,1% en 2022 et 1,4% en 2023.

Compte tenu de la forte incertitude entourant l'évolution de la pandémie et ses effets économiques, la BCE a envisagé deux scénarios alternatifs. Dans le scénario modéré (diminution de la virulence du coronavirus, déploiement rapide des vaccins et des effets économiques contenus), le PIB réel rebondirait de 6,0% en 2021, atteignant le niveau d'avant-crise dès la fin de 2021, avec une inflation remontant à 1,5% en 2023. En revanche, dans le cas d'un scénario sévère (résolution plus tardive de la crise sanitaire et conséquences économiques importantes), l'augmentation du PIB réel resterait très marginale : en 2023 il se situerait toujours près de 2% en dessous de ses niveaux d'avant la crise, avec une inflation de seulement 0,8%.

C- LA FRANCE

De nombreuses études soulignent que la crise sanitaire est à la fois socialement inégalitaire et facteur d'aggravation de ces inégalités. C'est ce que montre l'enquête EpiCov, coordonnée par l'Inserm, paru en octobre dernier et qui dresse un tableau des personnes infectées. On y lit sans surprise que le risque de contamination est beaucoup moins élevé quand on est cadre que si on est ouvrier. Le surpeuplement y est décrit comme un facteur important. Le télétravail, qui est un geste barrière efficace, est pratiqué par 50 % des cadres alors qu'il ne l'est que pour 1 % des ouvriers.

La chute de près de 10 % du PIB devrait donc avoir des répercussions considérables. Fin septembre le nombre de foyers allocataires du RSA avait bondi de 10 % par rapport au début de l'année soit environ 400 000 personnes de plus. 840 000 emplois devraient être perdus fin 2020, dont près de 730 000 emplois salariés.

Sur le plan épidémiologique, le scénario d'une épidémie ponctuelle, qui aurait disparu à la faveur de l'été, est écarté. Après une accalmie, la circulation du virus rebondit.

La confiance des ménages n'a quant à elle pas rebondi depuis avril dernier. L'indicateur qui la synthétise reste tout de même plus élevé que pendant la grande récession de 2008-2009, mais les inquiétudes relatives au chômage atteignent des niveaux comparables.

Selon les dernières prévisions de la Banque de France, l'économie française subit en fin d'année 2020 un nouveau choc négatif lié à la reprise de l'épidémie et aux mesures sanitaires. Le deuxième confinement, allégé fin novembre avec la réouverture des commerces, aura un impact significatif mais "beaucoup moins fort" que celui du printemps. Le PIB reculerait ainsi d'environ - 9 % sur l'ensemble de l'année 2020.

Dans son scénario central (l'épidémie se poursuit, et le déploiement généralisé de vaccins ne serait pleinement effectif que vers fin 2021), la Banque de France estime que la croissance du PIB s'élèverait à environ 5% en 2021 et en 2022, et que le niveau d'activité de fin 2019 ne serait retrouvé qu'à mi-2022. En 2023, la croissance resterait légèrement supérieure à 2%.

En raison de la forte incertitude, la Banque de France a choisi d'arrondir ses chiffres de croissance. Elle examine aussi des scénarios alternatifs.

Dans un scénario plus favorable, mais peu probable, (avec une nette amélioration de la situation sanitaire dès le début 2021), le PIB français rebondirait plus fortement en 2021 (+7%); à l'inverse en cas de scénario "sévère" (virus encore très virulent en France et dans le monde), le PIB ne se redresserait pas (-1%).

II – CONTEXTE CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES : VERS UN BOULEVERSEMENT DES RECETTES AVEC LA REFORME DE LA FISCALITE

Les dernières années ont été marquées par de fortes incertitudes sur les financements des collectivités territoriales illustrées principalement par leur contribution à la réduction du déficit public et aujourd'hui par la disparition de la taxe d'habitation et la baisse des impôts de production. Ces changements à l'œuvre bouleversent et fragilisent un peu plus le panier de recettes du bloc communal et conduisent à toujours moins d'autonomie des communes.

Réforme de la fiscalité locale - Suppression de la taxe d'habitation (TH)

La réforme de la fiscalité locale prévoit la suppression de la taxe d'habitation (TH), une recette qui disparaît donc pour les communes et les intercommunalités. Afin de compenser

cette perte de TH, la taxe sur le foncier bâti sera basculée des départements aux communes et une part de TVA sera versée aux groupements de communes et aux départements.

Bien qu'une compensation à l'euro près soit prévue, cette réforme crée toutefois de l'incertitude pour les collectivités inquiètes des décisions futures de l'Etat sur le niveau de compensation.

Enfin, sur la compensation par la TVA, si cette recette est plutôt dynamique, elle reste une taxe soumise à l'activité économique et donc une baisse est toujours possible.

Baisse des impôts de production

Dans son plan de relance, le gouvernement a prévu une baisse des impôts de production de 10 Md€ afin de baisser l'imposition sur les entreprises. Avec un impact sur les recettes des collectivités à ne pas négliger. Concrètement, 7,25 Md€ de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) régionale, 1,54 Md€ de cotisation foncière des entreprises (CFE) et 1,75 Md€ de foncier bâti du bloc communal sont supprimés.

La CVAE régionale sera compensée par une part de TVA sur une base 2020. En 2021 le niveau de recettes sera donc garanti alors que la CVAE aurait dû fortement baisser en raison de la crise. A partir de 2022, l'évolution suivra celle de la TVA. Le dispositif semble positif à court terme et même si la TVA peut baisser en cas de retournement économique c'est une recette plus prévisible que la CVAE.

Sur la suppression d'une partie de la CFE et du foncier bâti, la dynamique des bases sera intégrée mais pas celle des taux. Cette nouvelle perte d'autonomie sur une partie de leurs recettes, certes restreinte, est dénoncée par les collectivités.

Les collectivités ont déjà prouvé à de multiples reprises leur résilience face aux bouleversements financiers (crise de 2008, baisse des dotations) ou institutionnels (loi NOTRe, loi MAPTAM...). La crise sanitaire, ses conséquences économiques et sociales ainsi que les modifications dans leur panier de recettes vont les amener une nouvelle fois à s'adapter.

A- LES MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2021

Des mesures de la Loi de Finances aux effets variables ou incertains

Des mesures du projet de loi de finances (PLF) 2021 sont susceptibles d'apporter de l'indécision et remettent parfois en cause l'autonomie des collectivités, d'autres offrent toutefois des opportunités pour lancer des projets.

Stabilité de la Dotation Globale de Financement (DGF)

La loi de finances 2021 ne remet pas en cause la stabilité du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) même si, comme chaque année, certaines communes verront cette recette baisser et d'autres la verront progresser.

Centralisation de la Taxe sur Consommation Finale d'Electricité (TCFE)

La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) qui s'élevait à 2,3 Md€ en 2019 va être centralisée. Elle devient une quote-part de la taxe nationale sur l'électricité. Les collectivités restent destinataires du produit de la taxe mais ne pourront plus modifier le taux. Les collectivités dénoncent une perte du levier fiscal local.

Des dotations d'investissement en légère progression

Les dotations de soutien à l'investissement, DETR et DSIL, devraient peu évoluer en dehors de la part supplémentaire de DSIL prévue dans le cadre du plan de relance. Elle s'élève à 1 Md€ en crédits d'engagement mais seulement 100 M€ de crédits de paiement sont inscrits pour 2021.

	CP 2020	CP 2021
DETR	901 M€	888 M€
DSIL	527 M€	526 M€ (+100 M€)

Mission relance : des opportunités pour lancer les projets

Le plan de relance et sa territorialisation offre des opportunités aux collectivités. Qu'ils s'agissent des appels à projets, des subventions venant des opérateurs de l'Etat ou des crédits du plan France relance, les sources de financement sont multipliées pour inciter les collectivités à lancer leurs projets. La ville de Mouy est dans ce cadre lauréate du Programme Petite Ville de Demain. Il faut néanmoins rester prudent car les investissements ne sont jamais couverts à 100% et nécessitent d'avoir une capacité d'autofinancement que vient alimenter un excédent de ressources qu'il faut réussir à dégager. Par ailleurs, ces dispositifs annoncés sont pour le moment encore très flous et il est impossible de se projeter sur les réels soutiens apportés.

B- STRATEGIE BUDGETAIRE LOCALE : DEMARER LES INVESTISSEMENTS, MAINTENIR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE MALGRE LA BAISSSE DES RECETTES ET DES DEPENSES ANTERIEURES A RATTRAPER

Tenir nos engagements du mandat va nécessiter beaucoup de détermination. Nous devons rendre plus performante la gestion de la collectivité, ce que nous avons commencé à faire par une réorganisation des services toujours en cours. Nous devons encore travailler à des cofinancements les plus élevés possibles pour réaliser nos équipements, assurer l'entretien du patrimoine, la maintenance des équipements et des environnements de travail.

La situation que nous avons trouvée était plus dégradée que nous pouvions l'imaginer. On peut d'ailleurs penser que si nous n'avions pas remis en cause les projets immobiliers décidés par la précédente équipe, la ville se serait probablement retrouvée une nouvelle fois dans l'incapacité de couvrir ses dépenses, tant les engagements de voirie de réseaux aux seuls bénéficiaires des promoteurs étaient importants sans qu'en plus n'ait été prévu le moindre équipement pour l'accueil des nouveaux habitants.

Par ailleurs un certain nombre de dépenses ont dû être "rattrapées" en 2020 telles que des indemnités liées à un contentieux à avec un agent, comme vous le verrez plus loin, ou des factures anciennes non réglées.

Compte tenu de ces éléments, la Ville est donc contrainte de maintenir sa stratégie de maîtrise des dépenses, et doit plus que jamais être vigilante, car si les recettes ont perdu leur dynamique, les dépenses augmentent chaque année.

Concernant les recettes, la ville opte pour une démarche raisonnée et réaliste.

- **Les tarifs municipaux** ne peuvent augmenter démesurément au risque de priver de nombreux usagers, en particulier les familles modestes, de l'accès aux services publics.
- **Les subventions au fonctionnement sont de moins en moins nombreuses** ou nécessitent des dépenses supplémentaires que la ville ne peut assumer. Force est de constater que les subventions restent majoritairement orientées vers l'investissement.
- **Le cofinancement des projets d'investissement est devenu une nécessité.** Autant que possible, la ville doit construire ses projets au regard des subventions possibles. La limite étant que les priorités municipales ne correspondent pas forcément aux priorités des financeurs.
- **Application des taux.** Comme pour l'année 2020, la ville a émis le souhait de ne pas augmenter ses taux. Il faut préciser qu'avec la réforme de la Taxe d'Habitation, cette dernière est exclue du vote des taux.

C – ANALYSES FINANCIERES ET PROJECTIONS DE LA COMMUNE DE MOUY

1) Le fonctionnement

a) Recettes de fonctionnement

En ce qui concerne la fiscalité indirecte, les principales informations peuvent être résumées ainsi :

- **Les droits de mutation** se sont établis à 147 729,33 € en 2020 contre 141.000 € en 2019, 130 000 € en 2018, ils étaient de 147 000 € en 2017, 124 000 € en 2016.

Il est difficile de connaître l'impact de la crise sanitaire mais tout semble annoncer une crise économique et sociale sans précédent qui aura certainement des répercussions sur le marché immobilier.

- **La Taxe locale sur l'électricité** est de 86 387,14 en 2020 contre 91.000 €, elle était de 88 000 € en 2019, ce qui apparaît être la moyenne de collecte de cette taxe après une année 2017 plus haute (97.000 €) mais uniquement liée à une imputation comptable.
- **Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)** se stabilise d'année en année, soit 398 000 €.
- **L'attribution de compensation** versée par la Communauté de Communes du Clermontois se situe à 673 500€, depuis 2 ans. Elle était précédemment de 684 000 €.

Concernant les dotations, c'est sans surprise que celles-ci sont en baisse constante=

- **La Dotation globale de fonctionnement** s'est établie à 393 110 € en 2020 contre 405 702 € en 2019, elle était de 413 396 € en 2018.
- **La Dotation de solidarité rurale** s'est portée à 315 324 € en 2020 contre 306 701 € en 2019, elle était de 292 678 € en 2018.

- **La Dotation Nationale de Péréquation** a été encaissée à hauteur de 50 049 € contre 54 698 € en 2019, à de 80 145 € en 2018.
- **La Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)** a été de 204 779 € en 2020 contre 206 380 € en 2019 et 209 558 € en 2018. Cette dotation est à surveiller, un dispositif de minoration s’applique d’ores et déjà sur les communes.

Enfin concernant les autres recettes, il est à noter que les produits des services ont connu une baisse liée au confinement (périscolaire, restauration scolaire, ALSH...) puisqu’en raison de l’épidémie ces services ont été fermés.

Mécaniquement les prestations de service versées par la Caisse d’Allocations Familiales de l’Oise ont également baissé.

Malgré une réouverture totale des services en 2^{ème} partie d’année, la fréquentation est moindre du fait sans doute de la non reprise du travail pour un certain nombre d’habitants.

Le maintien des recettes est un enjeu crucial pour notre collectivité. Dans un contexte de crise sanitaire, économique et sociale et alors même que les collectivités locales sont des maillons essentiels pour le maintien du lien social et le développement économique, le désengagement de l’Etat n’est plus tenable.

La Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de personnel (012)

Tableaux des effectifs (postes pourvus) du 1^{er} janvier 2020 et 31 décembre 2020

	Effectifs 01/01/2020	au	Effectifs 31/12/2020	au
A	4		4	
B	7		6	
C	63		67	
Contrats Aidés	5		2	
Apprentis	1		1	
Total	79		80	

Pour rappel, les effectifs au 1^{er} janvier 2019 étaient de 81, contre 79 au 31 décembre 2019. Nos effectifs restent stables.

Les agents municipaux ont été mobilisés durant toute la crise sanitaire pour accompagner au mieux les habitants. A ce titre certains d’entre eux ont été éligibles à la prime instituée par le gouvernement dite “prime COVID”.

Ce chapitre a dû être majoré par le paiement d’indemnités à un ancien agent lié à un contentieux d’un montant de 21 514.17 € mais aussi du paiement d’indemnités au centre de gestion liées à un agent mis à disposition et pour lesquelles ces frais n’étaient pas honorés par la commune depuis plusieurs années. Le paiement du reliquat restant dû de 2016 à 2018 s’élève à 33 191.57 € et pour l’année 2020 à 17 313.93 €, soit un total d’arriérés de 72 019,67 €.

Le soutien aux associations (Chapitre 65)

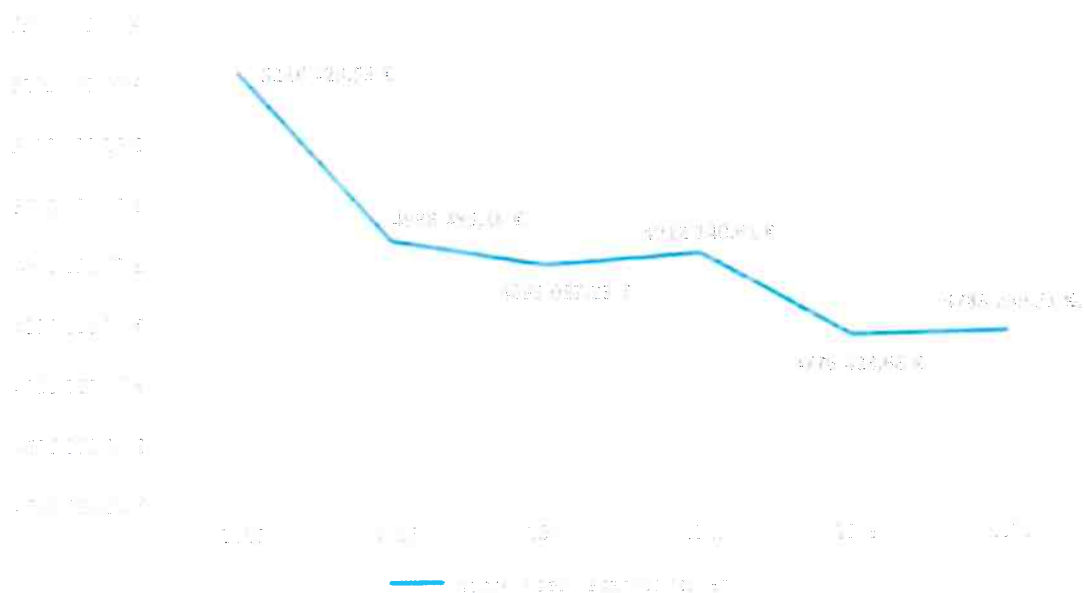
Ce chapitre contient également la subvention accordée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui reste stable.

En ce qui concerne les associations, sauf dispositifs nouveaux, le soutien apporté devrait également rester stable.

Les charges à caractère général (011)

Le chapitre 011 est essentiel pour la production de l'action publique locale et assurer de bonnes conditions d'exercice pour les agents municipaux mais également pour le public. De gros efforts sont faits pour faire diminuer ce chapitre.

Évolution des Dépenses Réelles de Fonctionnement (dont charges financières)



L'impact du COVID demeure un élément d'incertitude, d'une part en ce qu'il va modifier durablement nos habitudes et nos organisations, il peut en cela générer des dépenses supplémentaires, notamment en entretien. D'autre part, rien ne sera plus comme avant, aussi de nouveaux enjeux émergeront probablement, qui se combineront d'ailleurs à celui de la transition écologique. L'action publique locale devra être au rendez-vous.

2) Section d'investissement

a) Dette

La Commune de Mouy détient une dette dont l'encours s'élevait à 3.101.000 € au 31 décembre 2018, elle était de 2.709.057 € au 31 décembre 2019 **et de 2 469 411, 94 au 31 décembre 2020**. Les années 2019 et 2020 sont des années de plein désendettement puisqu'aucun emprunt n'a été contracté.

Néanmoins le projet de réhabilitation de la friche SGB entraînera sans doute la nécessité de contracter un emprunt sur 2021 ou 2022.

b) Dépenses d'investissement

Le plan pluriannuel d'investissements à mettre en œuvre est conséquent et se chiffre à plus de 6 millions d'euros tant la commune est en retard sur notamment l'entretien de bâtiments communaux et l'équipement informatique et numérique.

Pour 2021, des travaux sont à prévoir dans les écoles en lien avec les préconisations de la commission de sécurité.

Le logiciel de comptabilité et ressources humaines est à changer car obsolète.

Il conviendra de commencer une tranche de remplacement de l'éclairage public, de sonoriser le centre-ville et de commencer l'aménagement de l'espace loisirs au 19 mars (Skate Park).

A cela s'ajoute l'aménagement de la fiche SGB qui est un enjeu majeur du mandat. Ce projet en cours depuis de nombreuses années a déjà coûté à la commune alors même que les travaux n'ont pas commencé.

Le projet a été redimensionné en lien avec les capacités financières de la commune et la première tranche sera consacrée à l'Accueil de Loisirs sans Hébergement. En effet il devient urgent que cet équipement libère le pôle enfance pour pouvoir en faire un lieu de restauration pour les élèves des écoles Curie.

Enfin, la réfection de la piste d'athlétisme sera programmée pour les années à venir.

c) Recettes d'investissement

Les recettes d'investissements sont d'abord liées à notre capacité d'autofinancement.

Les marges de manœuvres résultant de la gestion antérieure sont très faibles. A cela s'ajoute pour 2021 un FCTVA qui sera faible en raison de l'épidémie. Il s'élève à 51.131.93 € contre 116 799.42 en 2020.

La recherche de subventions sera prégnante pour la réalisation de l'ensemble des équipements nécessaires aux mouysards. De bonnes relations ont été rétablies avec les financeurs potentiels ce qui devraient nous permettre d'émarger à des subventions qui jusqu'à-là n'étaient pas accordées à la commune.

Enfin, la Ville étant lauréate du Label Petite Ville de Demain, cela devrait nous permettre de bénéficier de dispositifs supplémentaires.

Voilà, ainsi décrites les orientations budgétaires de l'année 2021 qui marquent réellement le début du mandat en lien avec des élections acquises en juillet et un budget primitif voté dans la foulée, dans une période sanitaire complexe.

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Acte qu'un débat sur les orientations budgétaires s'est tenu lors de la séance du 15 février 2021.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Clermont, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Clermontois, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Date de convocation : 05/02/2021

Date de l'affichage : 16/02/2021

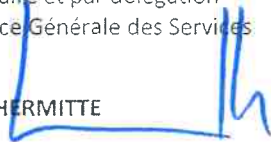
N° : 10/21

Le Maire soussigné, ATTESTE
Que la présente délibération a été reçue
En sous-Préfecture le : 18/02/21

Publié le : 15/02/21

Pour le Maire et par délégation
la Directrice Générale des Services

Laetitia LHERMITTE



Philippe MAUGER

Vice-président du Pays du Clermontois